
Séance du mercredi 06 avril 2022

Date de la convocation: 31/03/2022

Membres en exercice :

9

L'an deux mille vingt-deux et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry SMAGUINE,

Présents : 5

Présents : Thierry SMAGUINE, Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Julien BESSE

Votants : 8

Représentés : Méline JEAN par Yves BRODARD, Céline PROUTEAU par Albane ANCELIN, Cindy MAILLOT par Thierry SMAGUINE

Excusés :

Absents : Assia KASSE

Secrétaire de séance : Sylvie AFANYAN

DLIB_2022_06 - Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 MARS 2022

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès verbal du Conseil Syndical du 26 mars 2022.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Thierry SMAGUINE
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07 / 04 / 20 22
et publié ou notifié
le 07 / 04 / 20 22